



\*\*\*\*\*  
**OBJET Attribution du marché public de Confection et livraison  
de repas en liaison froide**  
\*\*\*\*\*

Envoyé en préfecture le 06/07/2017

Reçu en préfecture le 06/07/2017

Affiché le

2017-07-14 14:20:25-2017-07-10 09:2017-500-DE

Réf. 2017 - 30 - feuillet 1/2

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 JUILLET 2017  
A 20H00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe GUITTON, Maire :

**Présents** : Christophe GUITTON, Daniel AUDIBERT, Chantal MACQUET, Marie-Noëlle MINARD, Thierry DUFOUR, Eric PIERRE, Dominique BOUVET, Laurence NIQUET, Bénédicte VIVIAN, François FOSSOUX

**Représentés** : Néant

**Absents** : Christelle COMBET, Jean-Philippe TAVARES

**Secrétaire de séance** : Eric PIERRE

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 10

Madame Bénédicte VIVIAN, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Vu la délibération du conseil municipal du 22 mai 2017 n°2017-26 lançant une nouvelle consultation sous forme d'un accord-cadre à bon de commande mono-attributaire avec un montant annuel minimum de 25 000 € HT et d'un montant annuel maximum de 50 000 € HT exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commandes passé selon la procédure adaptée en application des articles du décret 27, 78 et 80 du décret 2016-306 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Vu l'avis d'appel public à la concurrence du 29 mai 2017.

Au vu des réponses obtenues,

Vu l'avis de la commission périscolaire du 26 juin 2017 qui propose la société Mille et un Repas.

Rappelant que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2017,

Il est proposé au Conseil Municipal

- de retenir la société Mille et Un Repas,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché.

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition.

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant



Envoyé en préfecture le 06/07/2017

Reçu en préfecture le 06/07/2017

Affiché le

\*\*\*\*\*  
**OBJET Attribution du marché public de Confection et livraison de repas en liaison froide**  
\*\*\*\*\*

Réf. 2017 - 30 - feuillet 2/2

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 JUILLET 2017  
A 20H00

NOM	SIGNATURE	BON POUR POUVOIR
Christophe GUITTON		
Daniel AUDIBERT		
Chantal MACQUET		
Marie-Noëlle MINARD		
Thierry DUFOUR		
Christelle COMBET		
Eric PIERRE		
Dominique BOUVET		
Jean-Philippe TAVARES		
Laurence NIQUET		
Bénédicte VIVIANIANT		
François FOSSOUX		

Date de convocation : 28 juin 2017

Date d'affichage : 06 juillet 2017

A Nonglard le 06 juillet 2017

Fait et délibéré le 03 juillet 2017

Pour extrait conforme

Le Maire, Christophe GUITTON



Acte télétransmis en Préfecture le 06 juillet 2017